



Assurance complémentaire

proposée aux adhérents de la F.C.D

Saison 2025/2026

L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE

- Nous vous proposons de compléter les Garanties Individuelle Accident souscrites par la FCD dont vous bénéficiez au titre de votre licence fédérale, par les formules ci-dessous : elles prévoient les capitaux Décès et Invalidité Permanente Totale suivants ainsi qu'une indemnité journalière en complément des garanties prévues au titre de la licence FCD.
- Période de validité : **de la date de souscription au 31 août 2026** .

GARANTIES	FORMULE 1 ☐	FORMULE 2 ☐	FORMULE 3 ☐
• Décès (capital)	9 147 €	15 245 €	15 245 €
• Invalidité Permanente Totale (capital)	18 294 €	30 490 €	45 735 €
	Franchise relative 8 %		
• Indemnité Journalière suite à arrêt de travail	15,24 €/jour 1 an maximum	18,30 €/jour 1 an maximum	30,49 €/jour 1 an maximum
	Franchise 7 jours		
COTISATIONS ANNUELLES T.T.C. Valables jusqu'au 31/08/2023	28 €	38 €	43 €